Le réseau
de transport
d'électricité

SYNTHÈSE DU DOSSIER DE CONCERTATION

CONCERTATION PRÉALABLE AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE À 2 CIRCUITS 400 000 VOLTS ENTRE AMIENS ET PETIT-CAUX

DU 23 NOVEMBRE 2022 AU 17 FÉVRIER 2023

SOMMAIRE

LE PROJET ET SON CONTEXTE 04

CARACTÉRISTIQUES D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE 06

LA LOCALISATION DU PROJET ET SES ENJEUX 07

LES SCÉNARIOS ÉTUDIÉS PAR RTE SOUMIS À LA CONCERTATION 09

S'INFORMER ET PARTICIPER 14

LE PROJET ET SON CONTEXTE

Le projet présenté par RTE consiste à renforcer l'axe électrique 400 000 volts dit « Amiens – Petit-Caux » situé entre les postes électriques d'Argœuves (Somme – 80) et le futur poste de Navarre (Seine-Maritime – 76) par la création d'une ligne électrique aérienne à très haute tension entre ces deux postes.

UNE AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PRÉVUE À MOYEN TERME…

La France et l'Union européenne s'engagent pour lutter contre le réchauffement climatique. Pour réussir la transition énergétique et atteindre **la neutralité carbone en 2050**, notre paysage énergétique doit profondément se transformer.

Ces éléments sont décrits dans **l'étude prospective « Futurs Energétiques 2050[1]»** réalisée par RTE à la demande de l'État, en concertation avec de nombreuses parties prenantes. Ce document sert de guide aux pouvoirs publics dans la définition de la politique énergétique française.

Notre consommation globale d'énergie va baisser mais la consommation d'électricité va quant à elle augmenter pour compenser la fin du recours aux énergies fossiles. Cette évolution est d'ores et déjà perceptible : développement de la mobilité électrique, décarbonation des processus de fabrication, réindustrialisation, etc. Ces nouveaux usages nécessitent le développement significatif de nouveaux moyens de production d'électricité décarbonés.

… ET UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE QUI DOIT S'ADAPTER

Cette augmentation combinée de la production et de la consommation d'électricité va nécessairement accroître les flux sur le réseau de transport d'électricité. Le réseau doit donc s'adapter dès aujourd'hui afin d'être en mesure d'accompagner la transition énergétique.

L'axe électrique actuel qui relie les deux régions présente un déséquilibre : la région Normandie est globalement exportatrice, la région Hauts-de-France est quant à elle importatrice en électricité. Ce déséquilibre va s'accentuer au fil des années. Ainsi, dès 2035, l'axe existant arrivera à saturation et ne pourra plus répondre aux nouveaux besoins.

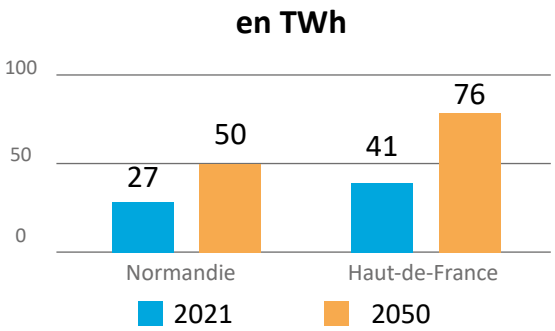

Évolution de la consommation d'électricité

[1] *L'étude « Futurs Energétiques 2050 est disponible sur : https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques*

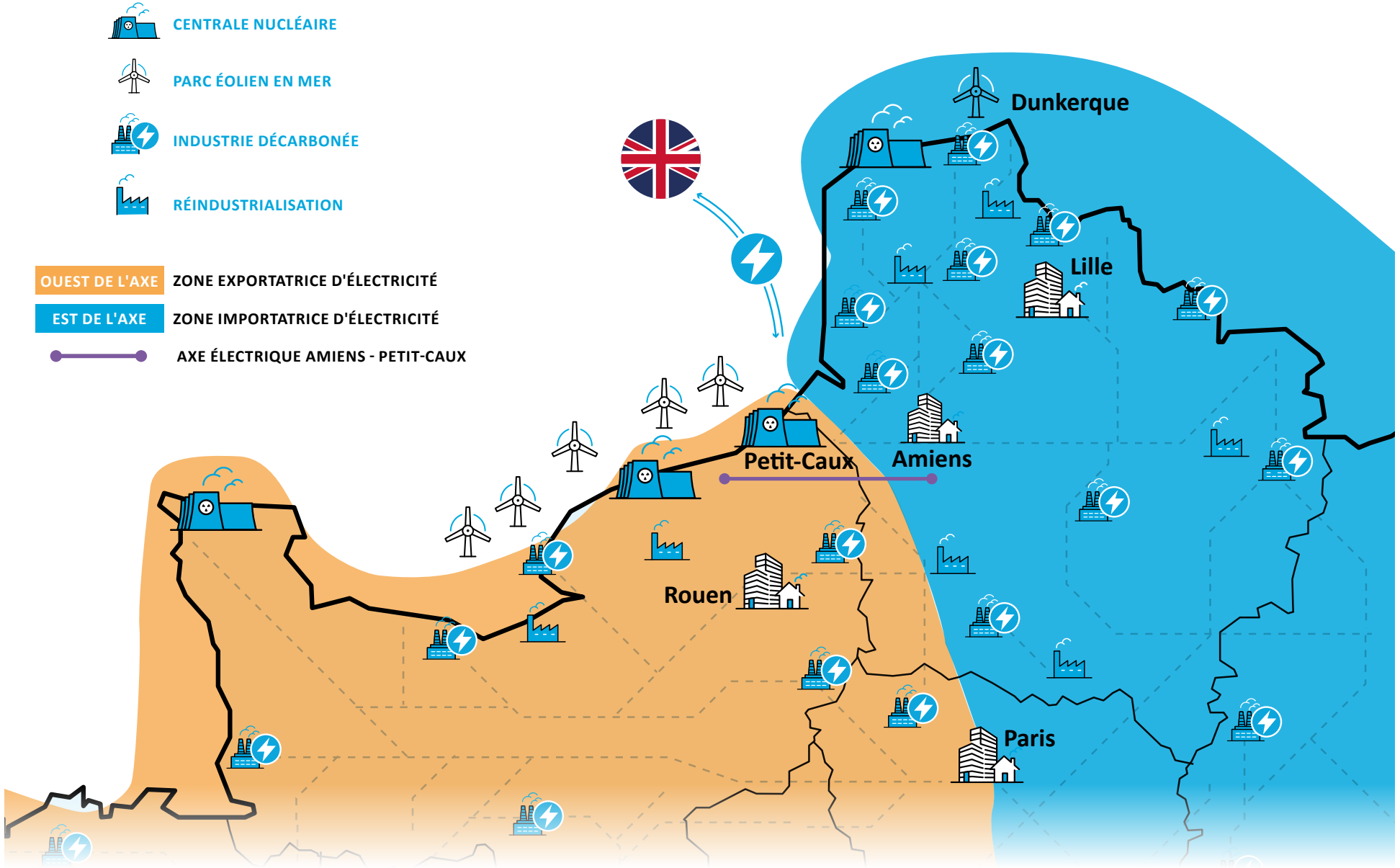

Le paysage énergétique en 2050

CARACTÉRISTIQUES D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE

CÂBLE DE GARDE
Un câble supplémentaire est disposé au-dessus de la ligne, et la protège contre la foudre.
Équipé de fibres optiques, il permet de transmettre les informations nécessaires pour l'exploitation du réseau. Il est aussi un moyen d'offrir des solutions haut débit pour les collectivités territoriales.

CÂBLES CONDUCTEURS
Chaque circuit électrique est composé de trois phases comprenant chacune 4 câbles électriques. Ces câbles sont isolés du pylône par des chaînes de plusieurs isolateurs qui peuvent être horizontales ou verticales.

CHEMINÉE DE FONDATION
Partie visible des fondations du pylône – c'est un cylindre en béton dépassant de 1 mètre environ du sol et de diamètre en général compris entre 50 cm et 1,50m.

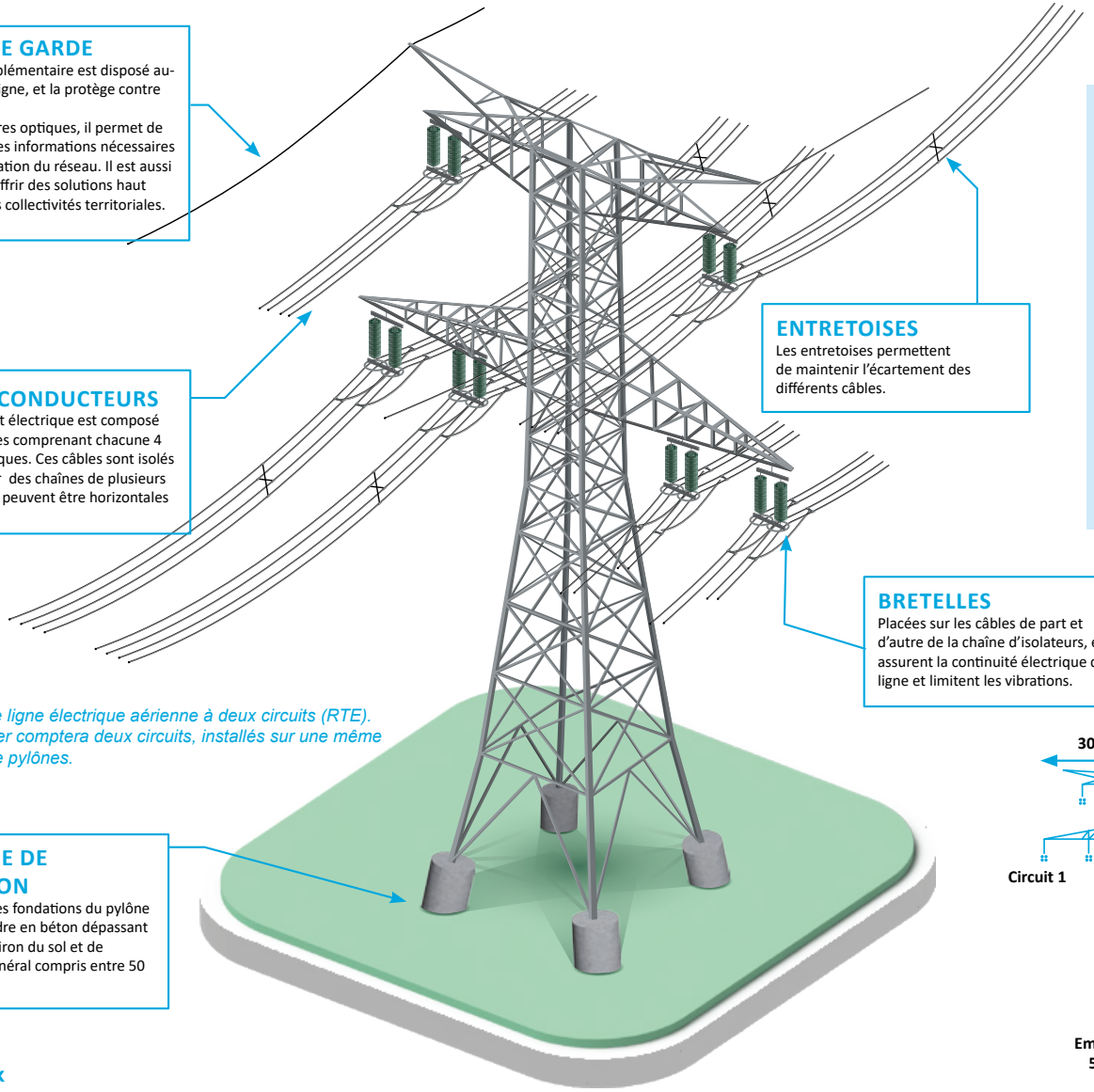

ENTRETOISES
Les entretoises permettent de maintenir l'écartement des différents câbles.

BRETELLES
Placées sur les câbles de part et d'autre de la chaîne d'isolateurs, elles assurent la continuité électrique de la ligne et limitent les vibrations.

Schéma d'une ligne électrique aérienne à deux circuits (RTE). La ligne à créer comptera deux circuits, installés sur une même et seule file de pylônes.

La future ligne électrique sera équipée de deux circuits, installés sur une même et seule file de pylônes. La distance entre 2 pylônes est comprise entre 350 et 500 mètres.

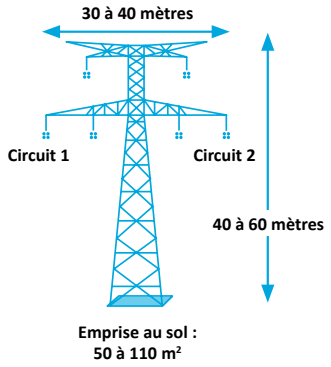

LA LOCALISATION DU PROJET ET SES ENJEUX

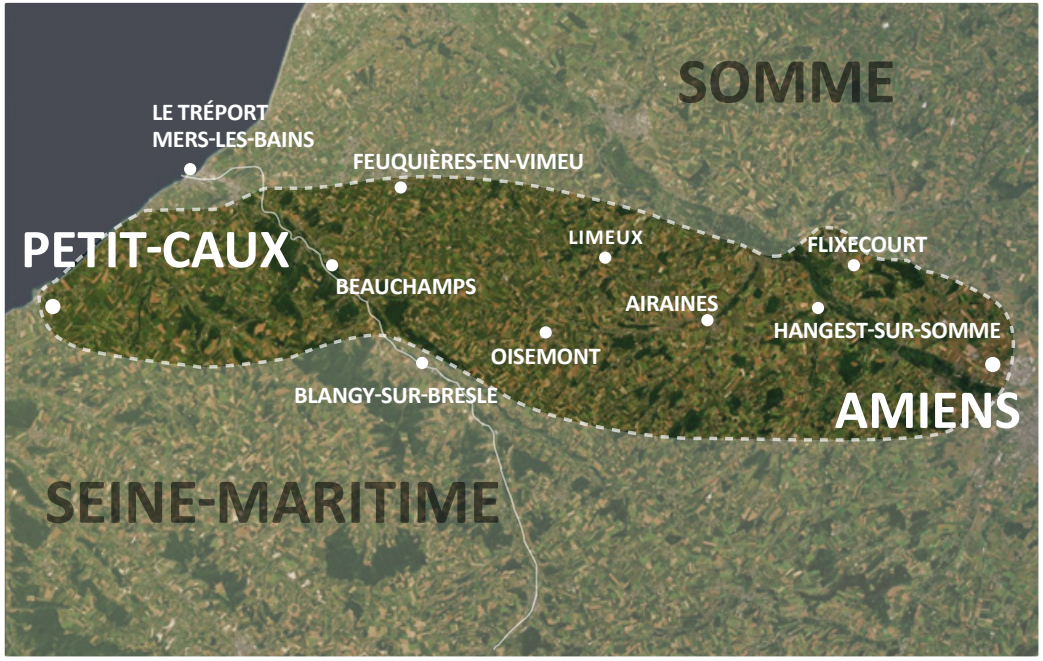

Aire d'étude retenue par le Préfet de la Somme le 03/10/22 dans le cadre de la concertation Fontaine

L'aire d'étude constitue le territoire sur lequel sont recherchées les possibilités d'implantation de cette nouvelle ligne au regard des enjeux environnementaux et de la configuration du territoire.

De 75 km de long pour environ 20 km de large, **l'aire d'étude concerne 149 communes et est essentiellement à caractère rural** sauf aux environs du poste électrique d'Argoeuves, situé dans l'agglomération amiénoise.

LA TOPOGRAPHIE

Ce territoire est principalement composé de grands plateaux agricoles dédiés aux grandes cultures. La zone du projet s'étend aussi sur de vastes plateaux crayeux mollement ondulés, d'environ 100m d'altitude. Ces plateaux sont entaillés plus ou moins profondément par les vallées et leurs affluents. Les trois vallées majeures sont la Somme, la Bresle et l'Yères. Elles présentent généralement des fonds plats souvent encadrés par des versants qui peuvent être très marqués..

L'ENVIRONNEMENT ET SA BIODIVERSITÉ

Les vallées concentrent les principaux enjeux de l'aire d'étude en terme de biodiversité et de milieux naturels. On y trouve de nombreuses espèces remarquables et/ou protégées, typiques en particulier des zones humides.

Les milieux le plus riches sont constitués par la forêt d'Eu et par les vallées de la Somme, de le l'Yères et de la Bresle. Plus l'on se rapproche de la baie de Somme, plus les milieux présentent une sensibilité importante. C'est notamment à ce titre, qu'a été créé en 2020, le Parc Naturel Régional (PNR) Baie de Somme - Picardie Maritime.

L'ACTIVITÉ HUMAINE

L'industrie tient une place historique dans l'aire d'étude envisagée, en particulier dans la vallée de la Bresle et sur le plateau du Vimeu. L'activité agricole garde une place prégnante sur l'ensemble du territoire, prioritairement tournée vers la production de céréales.

La répartition des bourgs et de l'espace agricole est très homogène sur l'ensemble de la zone de projet.

LES SCÉNARIOS ÉTUDIÉS PAR RTE
SOUMIS À LA CONCERTATION

Le croisement des différentes composantes de l'environnement recensées sur l'aire d'étude et de leurs sensibilités au passage d'une ligne électrique a amené RTE à envisager 4 scénarios. Cette phase consiste déjà à éviter les principales contraintes. Ces différentes hypothèses ont vocation à évoluer en fonction des échanges avec le public.

OPTION ZÉRO :

la ligne électrique aérienne à 400 000 volts existante entre les postes d'Argœuves et de Navarre est conservée et aucun travaux n'est réalisé.

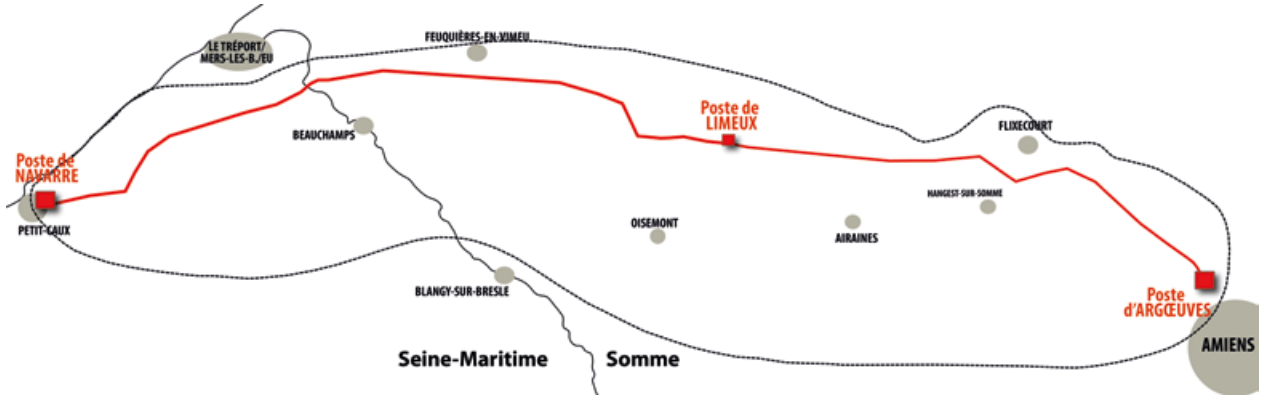

SCÉNARIO 1 :

il consiste à créer la nouvelle ligne à 400 000 volts en parallèle de la ligne électrique aérienne à 400 000 volts existante entre les postes d'Argœuves et de Navarre en se positionnant dans le couloir de ligne existant à quelques dizaines de mètres.

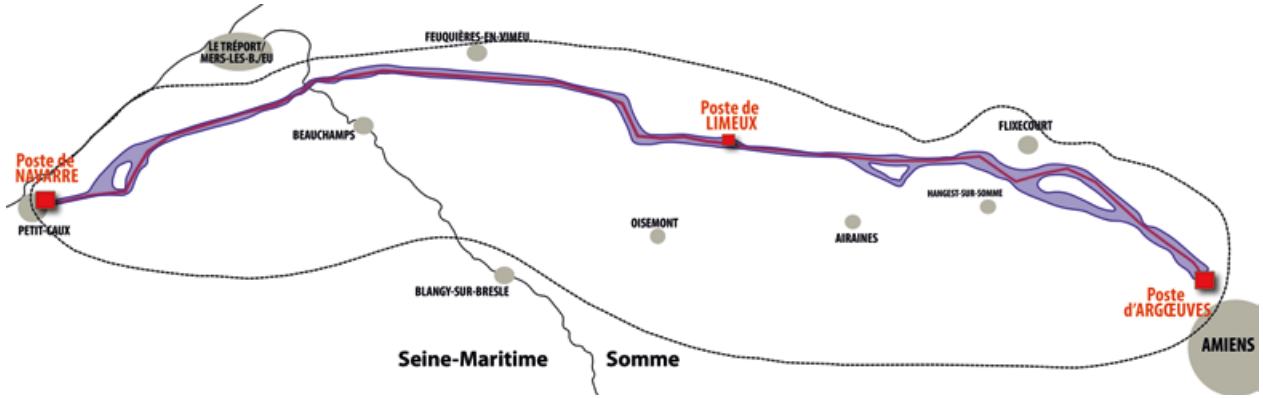

SCÉNARIO 2 ET 2' :

il consiste à créer la nouvelle ligne à 400 000 volts en parallèle de la ligne électrique aérienne à 225 000 volts existante (représentée en vert) entre les postes d'Argœuves et de Beauchamps, puis à conserver une direction ouest afin de rejoindre le poste de Navarre en s'insérant dans un couloir de lignes haute et très haute tension existantes. La création d'un poste 400 000 volts aux abords de Beauchamps est envisageable (variante 2').

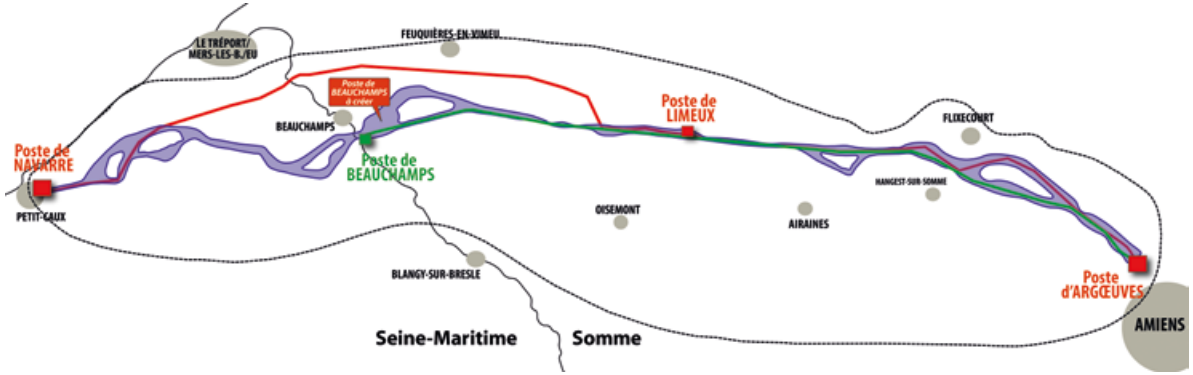

SCÉNARIO 3 :

la nouvelle ligne à 400 000 volts à construire est envisagée selon un scénario passant au sud de l'aire d'étude hors couloirs de lignes très haute tension existantes hormis aux arrivées aux postes. Ce scénario est représenté en rose sur la carte de synthèse.

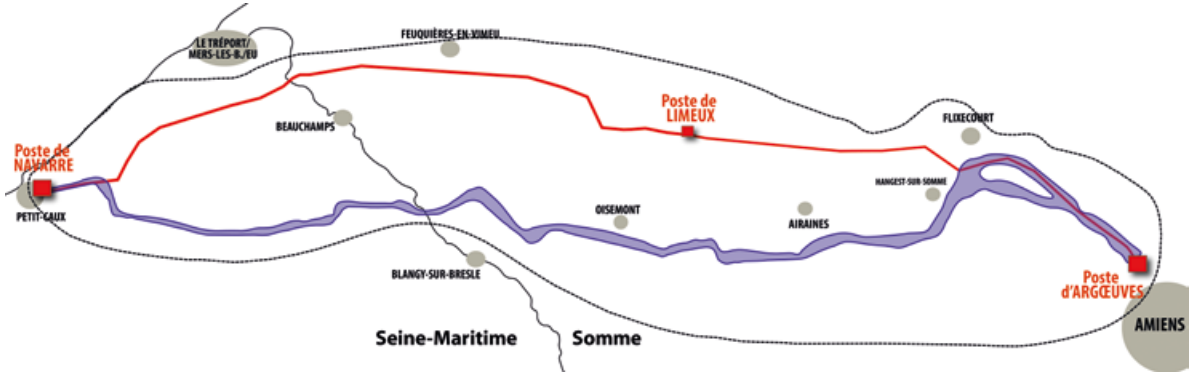

SCÉNARIO 4 :

il correspond à un mix entre la variante 2 entre les postes d'Argœuves et de Limeux, et la variante 3 entre les postes de Limeux et de Navarre. Ce scénario est représenté en orange sur la carte de synthèse.

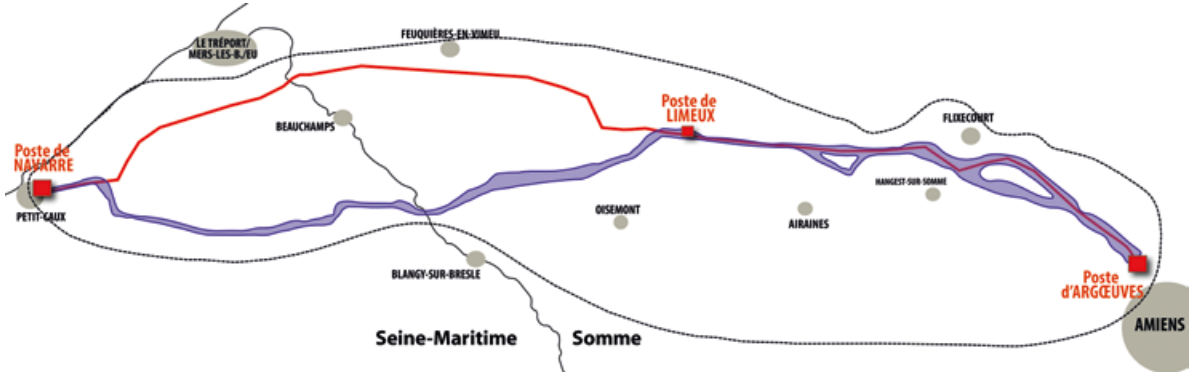

	SCÉNARIO 1	SCÉNARIO 2	SCÉNARIO 2’	SCÉNARIO 3	SCÉNARIO 4	OPTION 0
	Passage en parallèle de la ligne à 400 000 volts existante Argœuves – Penly au nord	Passage en parallèle de la ligne à 225 000 volts existante Argœuves – Beauchamps au nord	Passage en parallèle de la ligne à 225 000 volts existante Argœuves – Beauchamps au nord avec création d’un nouveau poste à Beauchamps	Création d’un ouvrage en site vierge au sud	Mix entre les variantes 2 et 3 au sud	Pas de renforcement du réseau électrique entre Amiens et Petit-Caux
			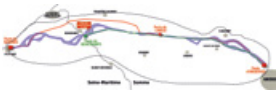			
Réponse au besoin et performance environnementale du réseau électrique	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	⚫
Milieu physique	🟠	🟠	🟠	🔴	🔴	⚪
Milieu naturel	🟠	🟠	🟢	🔴	🔴	⚪
Milieu humain	🟠	🟠	🟢	🔴	🔴	⚪
Effets sur l’activité agricole	🟠	🟠	🔴	🟠	🟠	⚪
Effets économiqueS	🟠	🟠	🟢	🟠	🟠	🔴
Budget	⚪	⚪	⚪	⚪	⚪	⚪
Travaux	⚪	⚪	⚪	⚪	⚪	⚪

Il est à noter que la comparaison opérée dans ce tableau est réalisée en l’état actuel des connaissances. Cette comparaison devra être affinée sur la base d’études complémentaires et des enseignements issus de la concertation.

Légende :

- ⚪ Le scénario n’a pas d’impact sur le critère évoqué
- 🟢 Le scénario a un impact potentiellement positif sur le critère évoqué
- 🟠 Le scénario a un impact potentiellement moyennement favorable sur le critère évoqué
- 🔴 Le scénario a un impact potentiellement défavorable sur le critère évoqué
- ⚫ Le scénario a un impact rédhibitoire sur le critère évoqué

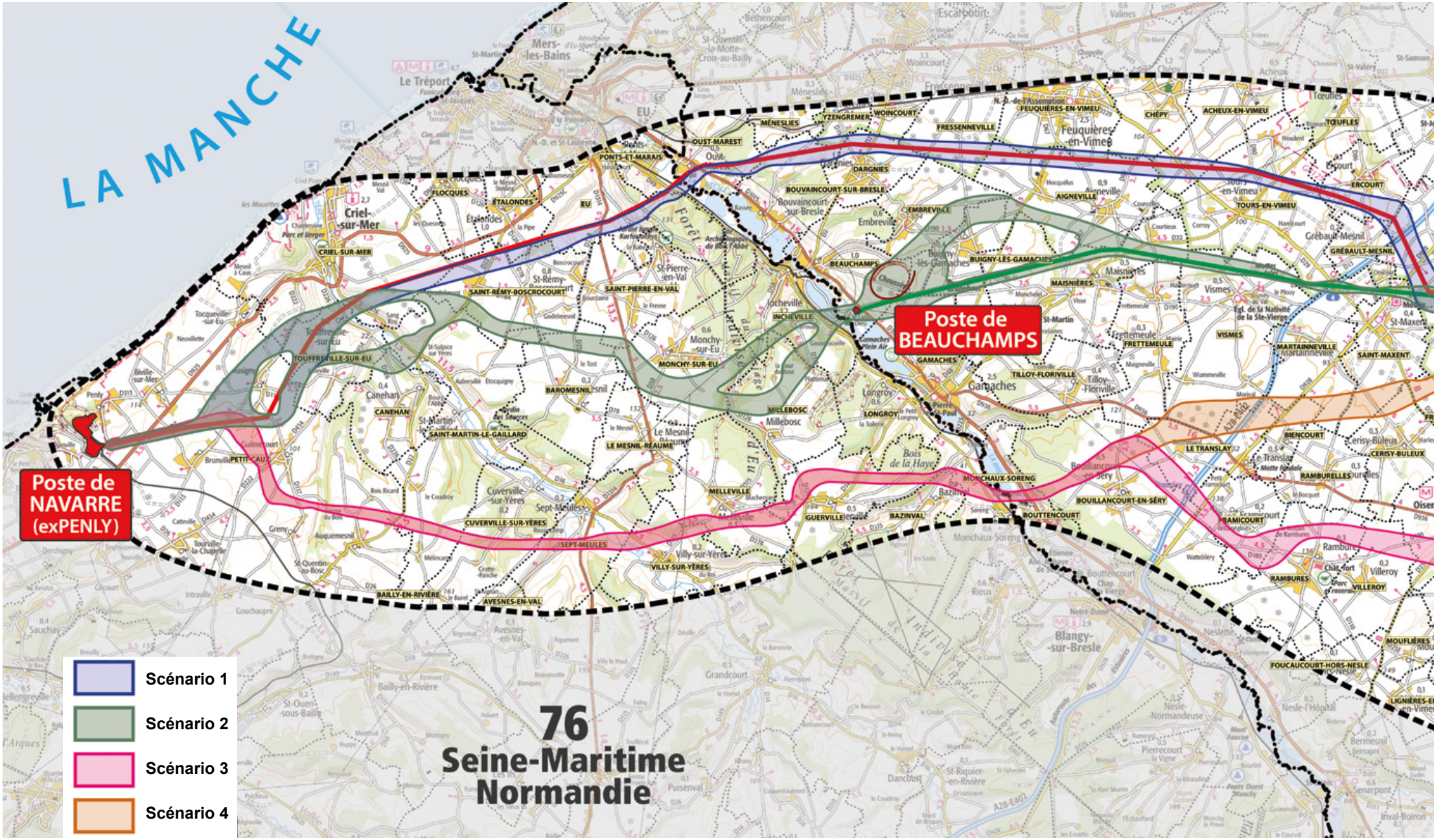
LA MANCHE
Poste de NAVARRE (exPENLY)
Poste de BEAUCHAMPS
Scénario 1
Scénario 2
Scénario 3
Scénario 4
76
Seine-Maritime
Normandie

HYPOTHÈSES DE SCÉNARIOS SOUMIS À LA CONCERTATION

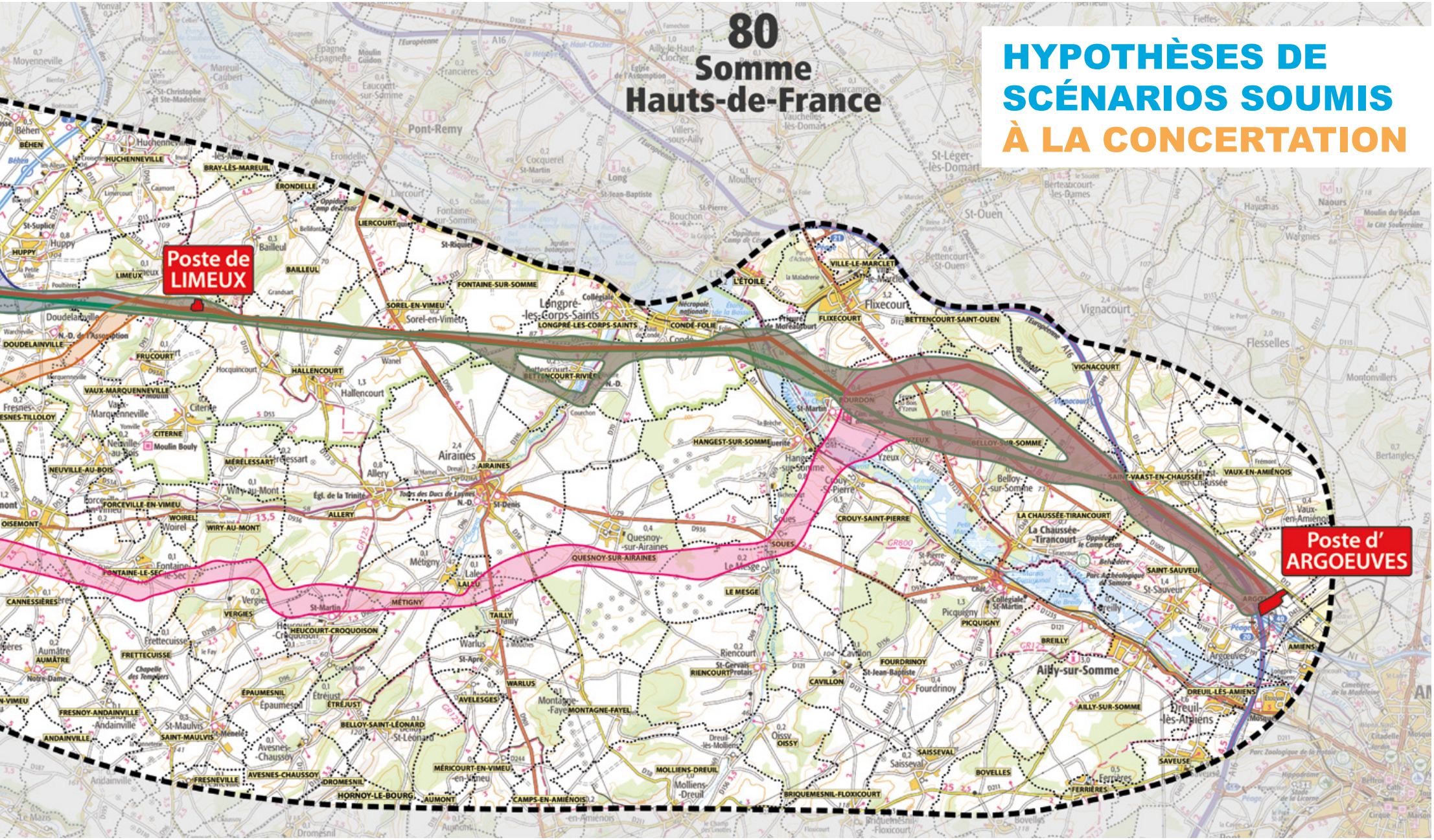

LES PARTIES PRENANTES

LES GARANTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Trois garants ont été désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP) : Marie-Claire EUSTACHE et Priscilla CASSEZ le 6 juillet 2022 ; et Christophe BACHOLLE le 2 novembre 2022. Dans le respect des principes de la CNDP, ils s'assurent que la concertation se tient dans les meilleures conditions : transparence des informations fournies et des échanges, équivalence de traitement entre tous les acteurs, argumentation des diverses positions…

En accord avec la CNDP, ils ont défini les modalités d'information, de mobilisation et de participation du public. Ils ont également pour mission de rendre compte des questions, observations, propositions formulées par le public durant la concertation.

Au terme de la concertation, les garants rédigeront un bilan de la concertation qui sera rendu public sur le site de la CNDP et celui de RTE, et joint au dossier d'enquête publique.

Les garants de la concertation sont indépendants du maître d'ouvrage et dans une position de neutralité à l'égard du projet.

RTE, LE MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET

Le réseau de transport d'électricité

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés.

RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui comporte plus de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, plus de 6 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 800 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et 51 liaisons transfrontalières. Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, est interconnecté avec 33 pays.

En tant qu'opérateur industriel, RTE optimise et transforme son réseau pour permettre la transition énergétique.

S'INFORMER ET PARTICIPER

COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER A LA CONCERTATION PREALABLE ?

Du 23 novembre 2022 au 17 février 2023, le projet de renforcement de l'axe électrique 400 000 volts Amiens – Petit-Caux fait l'objet d'une concertation préalable avec le public, au cours de laquelle vous êtes invités à vous informer et vous exprimer sur le projet.

Encadrée par la Commission nationale du débat public, conformément au code de l'environnement, la concertation préalable est une procédure organisée en amont d'un projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire. Elle vise à :

- débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales caractéristiques du projet ;
- débattre du projet porté par le maître d'ouvrage, des alternatives à ce projet, et enfin du cas où il ne serait pas mis en œuvre (option zéro) ;
- débattre des impacts environnementaux, des enjeux socio-économiques et des effets du projet sur l'aménagement du territoire ;
- informer le public et répondre à ses interrogations sur l'état d'avancement du projet, ses objectifs et ses effets ;
- enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes exprimés par le public ;
- éclairer le maître d'ouvrage sur les suites à donner à son projet et sur les modifications à lui apporter.

LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION :

Un système d'annonces et d'information est déployé sur le territoire. Plusieurs modalités d'échanges sont mises en place pour vous permettre de vous exprimer et de recueillir votre avis.

Pour s'informer

- Le site internet dédié à la concertation (https://www.rte-france.com/amiens-petitcaux) dont le dossier de concertation et le présent document ;
- 4 panneaux d'exposition utilisés pour les différentes rencontres sur le territoire ;
- Des affiches (A4 et A3) et flyers comprenant une « carte T » mis à la disposition des communes et intercommunalités du territoire.

Pour participer

- Les rendez-vous de la concertation, qui permettront d'exprimer des avis, remarques et points de vue :
- **4 réunions publiques généralistes en début de concertation**
  - le mercredi 23 novembre, à **Bourdon** de 19h30 à 21h30 ;
  - le mardi 29 novembre à **Beauchamps** de 19h00 à 21h00 ;
  - le mercredi 7 décembre à **Oisemont** de 18h00 à 20h00 ;
  - le mardi 13 décembre à **Canehan**, de 18h30 à 20h30 ;
- **7 rencontres thématiques :**
  - «Energie et développement économique» : jeudi 15 décembre à 18h30 sous forme de **webinaire**
  - «Monde agricole» : **Monchy-sur-Eu** mardi 24 janvier 14h00-16h00 ; **Hangest** le mardi 31 janvier 14h00-16h00 ;
  - «Milieu Humain» (paysage, patrimoine, usage de loisir, santé) : **Cuverville-sur-Yères** mercredi 25 janvier 18h00-20h00 ; **Argœuves** le mardi 31 janvier 19h00-21h00 ;
  - « Environnement » : le mardi 7 février à **Hallencourt** et le mercredi 8 février à **Saint-Rémy-Boscrocourt** 14h00–16h00 ;
- **Du 27 novembre au 3 décembre : des débats mobiles** sur des marchés et dans des lieux accueillant du public à travers le territoire avec un « bus » de la concertation
  - le dimanche 27 novembre entre 08h30 et 20h00 à la Foire Saint Clément, **Airaines** ;
  - le lundi 28 novembre entre 08h00 et 14h00 sur la place et à l'école d'**Ailly-sur-Somme** et entre 15h30 et 18h30 sur la place et à la sortie de l'école de **Flixecourt**;
  - le mardi 29 novembre entre 08h00 et 11h30 sur la place de l'hôtel de ville d'**Hallencourt**, entre 12h et 14h30 sur la place de l'hôtel de ville de **Oisemont**, entre 15h30 et 18h00 à la sortie de l'école de **Gamaches** ;
  - le mercredi 30 novembre entre 08h00 et 11h00 devant la mairie de **Fressenneville** et entre 11h30 et 19h30 au centre commercial de **Friville** ;
  - le jeudi 1er décembre entre 08h00 et 10h00 à la mairie de **Dargnies**, entre 11h30 et 18h00 sur la place de l'hôtel de ville de **Criel-sur-Mer** ;
  - le vendredi 2 décembre entre 08h00 et 12h30 au marché de la ville d'**Eu** ;
- 2 ateliers de mise en commun en fin de concertation :
  - le mercredi 15 février à la ville d'**Eu** de 18h30 à 20h30 ;
  - le jeudi 16 février à **Airaines** de 19h00 à 21h00 ;
- Les cartes T adossées aux flyers permettant aux habitants d'exprimer leurs avis sur le projet jusqu'à fin janvier 2023 ;
- L'espace d'expression dédié sur le site internet (www.rte-france.com/amiens-petitcaux) de la concertation, pour déposer un avis ou poser une question. RTE s'engage à répondre à ces différentes questions dans les jours suivants leur dépôt et à mettre en ligne sa réponse ;
- Vous pouvez également contacter les garants de la concertation, aux adresses e-mail suivantes : marie-claire.eustache@garant-cndp.fr et priscilla.cassez@garant-cndp.fr et christophe.bacholle@garant-cndp.fr ou par courrier (à l'attention des garants et adressé au siège de la CNDP 244 bd Saint-Germain Paris 75007).

Tous les documents dont le dossier de concertation et la plateforme participative sont à retrouver sur :

LE PROJET EN BREF

Le projet présenté par RTE consiste à **renforcer l'axe électrique 400 000 volts dit « Amiens – Petit-Caux »** situé entre les postes électriques d'Argœuves (Somme – 80) et le futur poste de Navarre (Seine-Maritime – 76) par **la création d'une ligne électrique aérienne à très haute tension** entre ces deux postes. Ce projet s'inscrit dans un contexte d'évolution rapide de territoires qui se trouvent au cœur de la transition énergétique.

Le renforcement de cet axe à 400 000 volts s'avère nécessaire, quels que soient les scénarios de production et de consommation d'énergie retenus pour l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. En effet, tous les scénarios élaborés en vue d'atteindre l'objectif de zéro émission de CO2 à l'horizon 2050 montrent une augmentation de la production d'électricité à l'ouest de l'axe Amiens – Petit Caux et une augmentation de la consommation à l'est de celui-ci. Par conséquent, les transits électriques vont fortement augmenter sur cet axe, ce qui rend son renforcement indispensable.

LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET

80 KM
environ de liaison électrique aérienne à construire

400 000 VOLTS
le niveau de tension de la ligne à deux circuits

6 000 MW
de capacité de transport d'électricité supplémentaire apportée par la nouvelle ligne

390 MILLIONS D'EUROS
le coût global du projet

PLANNING PRÉVISIONNEL DU PROJET

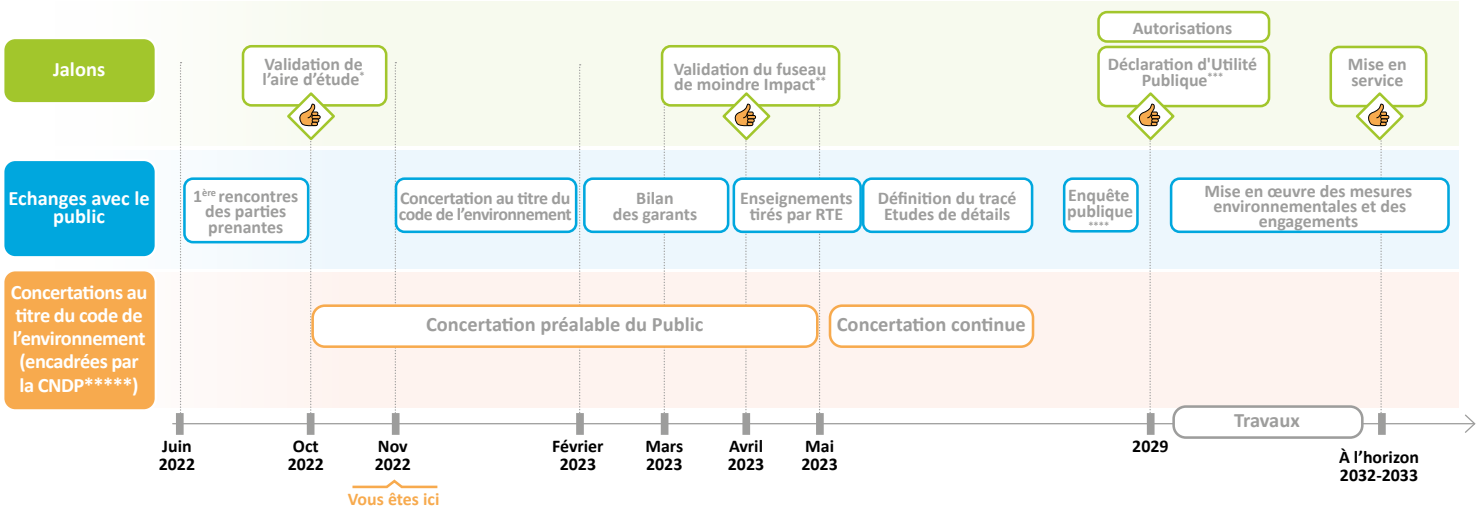

** L'aire d'étude est définie dans le cadre de la concertation « Fontaine ». C'est une zone géographique dans laquelle pourrait s'inscrire la future liaison électrique. Elle est suffisamment vaste pour n'exclure aucune solution réaliste au plan environnemental, technique et économique.*

*** Le fuseau de moindre impact (FMI) est situé au sein de l'aire d'étude. Le FMI est le passage de la ligne présentant le moins de gêne d'un point de vue environnemental et sociétal tout en assurant un bilan économique et satisfaisant.*

**** La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permet d'affirmer le caractère d'intérêt général du projet. C'est le préfet qui déclare l'utilité publique après consultation des collectivités locales et des services de l'État concernés par le projet.*

***** L'enquête publique oscillera sur deux mois durant cette période.*

****** Commission nationale du débat public.*

RTE Réseau de transport d'électricité, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 2 132 285 690 - RCS Nanterre 444 619 258
Mise en page : **STUDIO-ZAV.fr** - Impression sur papiers issus de forêts gérées durablement

Le réseau de transport d'électricité

RTE Immeuble WINDOW
7C Place du Dôme,
92073 PARIS LA DEFENSE CEDEX

www.rte-france.com